

ARRÊTÉ N° ARR_2022_0982_AL_RD415_BOIS-D'AMONT
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la demande en date du 30 août 2022 par laquelle la Société QCM Immobilier, représentée par Monsieur Nicolas LAMY, Géomètre-Expert, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 415, au droit de la parcelle cadastrée section AN numéro 243, située au 1316 rue de Franche-Comté - Commune de BOIS-D'AMONT en agglomération.
- VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3 ,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude du Conseil Départemental du Jura,
- VU l'état des lieux,
- VU la consultation du Maire en date du 21 septembre 2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 13 septembre 2022, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points B et C figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire consulté, le 21 septembre 2022
Visa, signature et cachet

le maire
Richard Ruetler



Signature de l'arrêté par le département



Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de BOIS-D'AMONT pour information
L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement

A.R.D. de Saint-Claude

2 rue des Frères Lumière
39200 SAINT-CLAUDE

Morez, le 30 août 2022

Référence : D. 0632
Commune : BOIS D'AMONT

Objet : Bornage de la propriété de la société QCM Immobilier au 1316 rue de Franche-Comté à Bois d'Amont.

Madame, Monsieur ,

J'ai l'honneur de vous informer que je suis chargé de la délimitation et du bornage de la propriété de Société QCM Immobilier , cadastrée sur la commune de BOIS D'AMONT , section AN , feuille 1 , parcelle(s) n° 243.

La propriété est située au droit de la RD 415. C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir assister à cette opération qui aura lieu le :

Mardi 13 Septembre 2022 à 14h00 sur place

Il est nécessaire de vous munir de tout documents utiles connus de vous, tels que plans, procès-verbaux de bornage ou autres.

Dans l'attente et à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments distingués.

 Nicolas LAMY
Géomètre-Expert



Département :
JURA

Commune :
BOIS-D AMONT

Section : AN
Feuille : 000 AN 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 30/08/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLI

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le 26/09/2022

ID : 039-223900010-20220926-ARR_2022_0982-AR

tél. 03 84 52 01 31 - fax
sdif.jura@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE DE BOIS D'AMONT

Section AN - Feuille 1

Parcelle n°243

Lieu-dit "Vers la Fruitière"

Propriété de la SCI QCM IMMOBILIER

PLAN DE L'ALIGNEMENT

Avec la Rue de Franche-Comté (RD 415)

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le 26-09-2022

ID : 039-223900010-20220926-ARR_2022_0982-AR

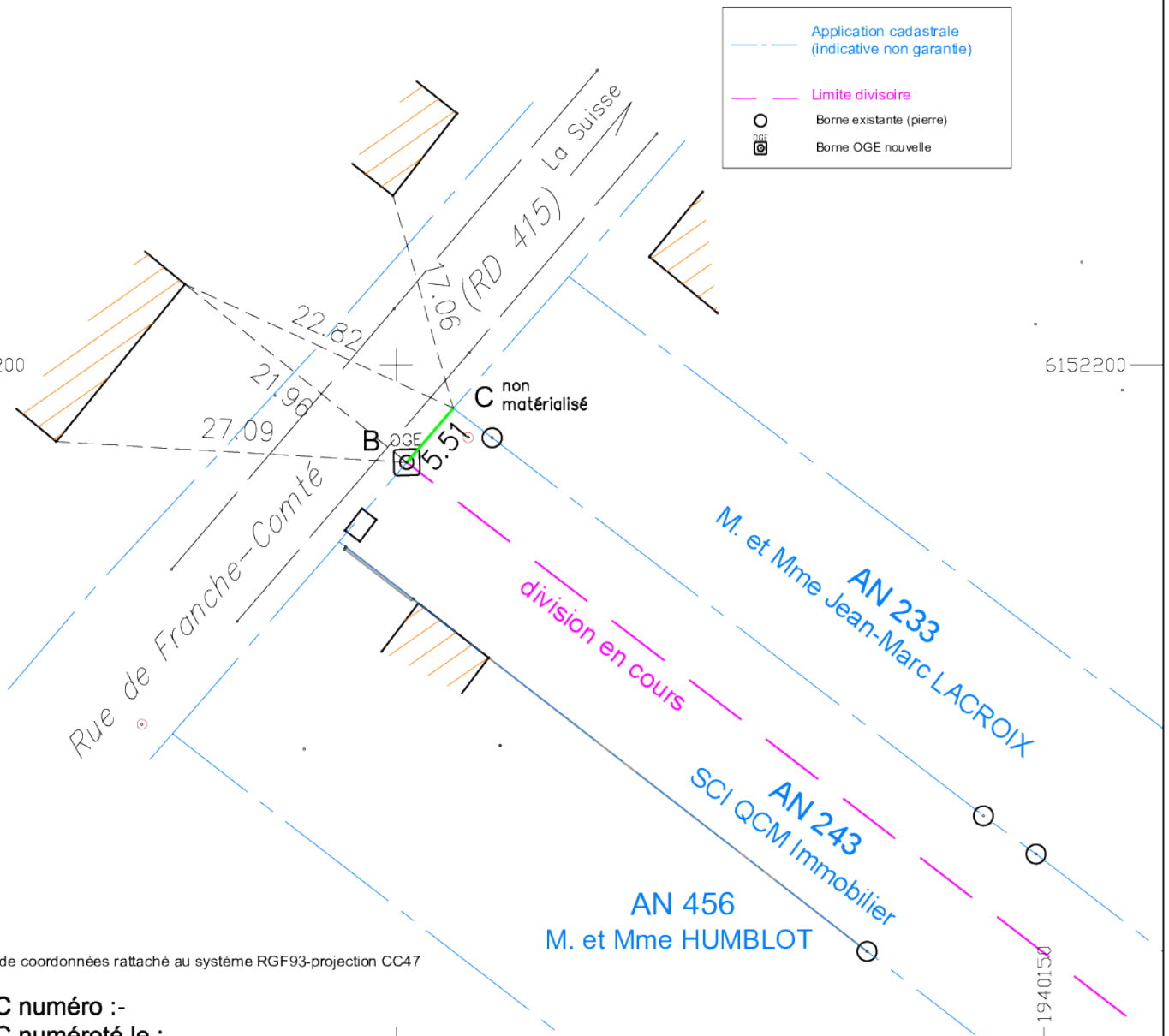
6152250

6152200

6152200



Alignement reconnu le 13 septembre 2022 par M. GRENIER-BOLEY de l'ARD de St-Claude
Ligne reliant les points B (borne) au point C (non matérialisé)



système de coordonnées rattaché au système RGF93-projection CC47

DMPC numéro :-
DMPC numéroté le : -



Nicolas LAMY - Géomètre-Expert
24 quai Jobez - 39400 MOREZ
tél:03.84.42.74.51 - OGE: 05962

Echelle: 1/500
D0632Align
13/09/22